

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-767

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« suivants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement propose dans le présent projet de loi de finances une réforme de la fiscalité.

Cet amendement est donc un amendement de cohérence.